Image not found or type unknown

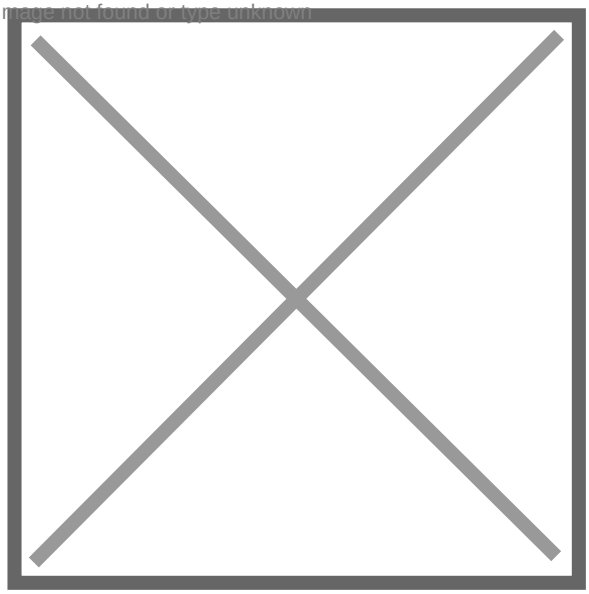

Vente entre particulier : litige et diffamation

Par **sophie**, le **26/09/2008** à **12:27**

Bonjour,
J’ai des ennuis avec une acheteuse qui après avoir effectué une vente sur un forum concernant une poupée asiatique de collection c’est permis de Massacrer ma réputation, m’écrit des mail de menace de poursuite au tribunal, me suit sur tout les autres forum pour que je ne puisse plus vendre et demande mon adresse à tout les membres …

je vais tenter de vous expliquer l'affaire,
elle à aussi lancé un scandale sur le forum intitulé
"** -vendeuse-malhonnete-poupee-massacree"
d'ailleurs le message n’a pas été surpprimé par les administrateurs du site,
aussi je suis toujours interdite de vente.

Voici donc un récapitulatif :

-j'ai vendu une poupée Minigem Soom edition limitée sans vêtements (stipulée dans l'annonce à 200 €)
- Le prix était convenu au départ .
- J’ai accordé des facilités de paiements (en 4 mois)
- J’ai offert une perruque et pour faire plaisir à l’acheteuse je l’ai fixée.
- J’ai collé la perruque ce qui est une technique comme une autre (je le fait sur mes poupées) Même les fabriquants collent du velcro sur la tête (la colle et donc en contact avec la résine).
- l'acheteuse ne m’a pas non plus posé des questions ou demandé de ne pas le faire puisque apparement certains sont contre cette technique (mais je le fait toujours sur mes poupées et d’autre le font aussi)
- Je lui ai donné RDV à sa convenance en déplaçant d’autre tâches.
- Nous nous sommes vues à 19h car 18h était trop tôt pour elle.
- Le RDV à eu lieu à Court st émilion, il y’avais de la lumière .

- Je l’ai laissé ouvrir la boite et regarder la poupée voir si ça convenait, apparement oui puisqu’elle m’a dit qu’elle la trouvait jolie, On à discuté 2 minutes puis je suis rentrée.
- elle m'a écrit que il y'avais un vice de fond qu'elle était déçue etc car la wig était collée, et ensuite que la résine avait jaunie etc...
- quand j’ai vu qu’elle était surprise je l’ai rassurée en expliquant que si ça la dérangeait ça s’enlevait facilement et que je pouvais répondre à toutes ses questions pour qu’elle y parvienne .

- Les arrangements proposés par l’acheteuse étaient excessifs (ça ne valais pas la valeur de la réparation elle voulais faire du bénéfice plus qu’autre chose, un papier à poncer et du dissolvant aurait suffit

Par **sophie**, le **26/09/2008** à **12:27**

ça ne coûte pas 70€)
- La résine à jaunie, je ne l’ai pas constaté, aussi c’est probable car de la résine claire jaunie forcément et l’acheteuse savait qu’elle n’achetait pas du neuf.
- Elle m’a incendiée en public, harcelée moralement en m’humiliant.(je lui ai donné mon accord pour en parler sur le forum mais pas pour m'insulter...)
- Aujourd’hui je ne peux plus vendre les poupées dont je ne veux plus je n’en ai plus le droit. je ne pouvais que nettoyer la poupée ce qui ne l’intéressait pas .
-j’ai reçu plusieurs appels masqué ou l’on me raccrochait au nez…ce ne sont que des suppositions mais il se pourrais que ce soit cette personne .
- une personne du forum m’a avoué qu’on lui avait demandé mon adresse…et qu’elle ne lui à pas donnée.
- j’ai posté une annonce de vente sur un autre forum, l’acheteuse s’incrivait quelques heures après et m’envoyait un message pour me prévenir qu’elle avait écrit à l’administateur de ce nouveau forum…aussi elle avait écrit à la suite de mon message un mot mettant en garde les acheteurs, l’administrateur l’a enlevé pour me laisser vendre mes poupée tout en avertissant les potentiels acheteur que j’ai déjà eu un litige sur 22 ventes déjà effectuées..

je subit encore cette affaire et elle m’a portée bien plus préjudice qu’a elle-même …
aujourd’hui je ne sais pas quoi faire,
pensez vous que sa plainte pour « éscroqurie » peux aller jusqu’au tribunaux ?
dois-je réagir en portant plainte pour diffamation afin qu’elle me laisse tranquille ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés